



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°24-130918 : Aménagement paysager et urbain du CD55 (section comprise entre la RN3 et le carrefour des Remparts) / Information sur l'avancée des études

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **07 juin 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **16**

Absent (s) : 09

Procuration (s) : 04

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


LE MAIRE
Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE SEPTEMBRE**

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le **TREIZE SEPTEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{me} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{me} adjointe - Yves PLANTE 6^{me} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{me} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{me} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALLA conseillère municipale - Sabine IGOUFFE conseillère municipale.

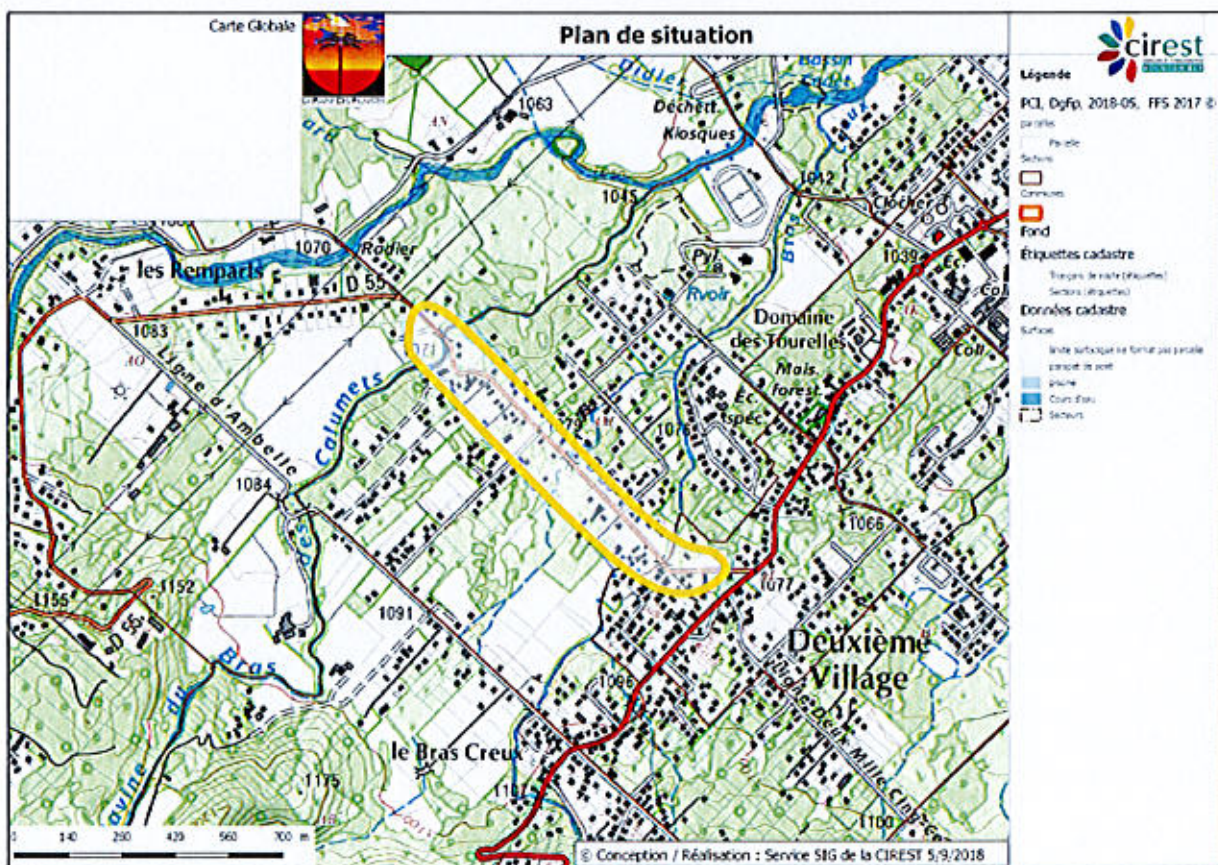
PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM24-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Affaire n° 24-130918
Aménagement paysager et urbain du CD55 (section comprise entre la RN3 et le carrefour des Remparts) / Information sur l'avancée des études

Dans le cadre du partenariat établi par convention avec le Conseil Départemental, un axe spécifique (le n°5) a été consacré à la poursuite de l'aménagement de la route départementale 55, d'une part dans le traitement et l'intégration de ses différentes séquences (urbaine, rurale et naturelle) et d'autre part dans son tracé avec son futur débouché au Bras des Calumets sur la RN3 dans sa partie haute. Sur cette voie d'importance pour le développement du quartier du 2^{ème} Village et du secteur de la Petite Plaine, avec un enjeu de développement touristique, il est nécessaire de traiter qualitativement cet accès en y intégrant les déplacements doux, piéton et vélo, conformément au Plan Régional Vélo.

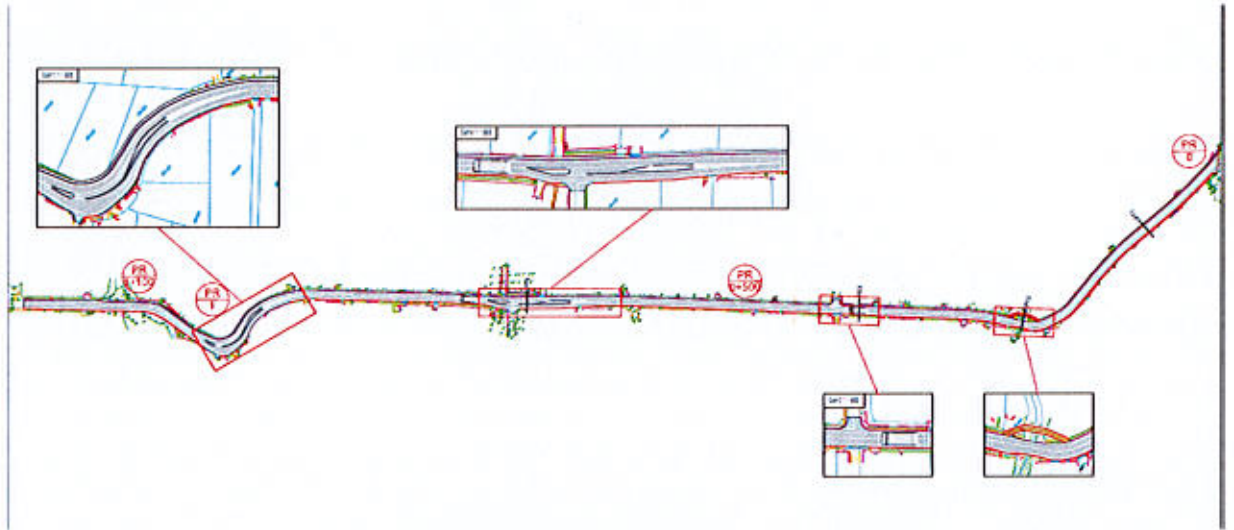
Après la réalisation de deux premiers carrefours (CD55/rue Luc BOYER et CD55/Remparts), le Conseil Départemental a engagé les premières études sur le tronçon urbanisé entre le nouveau carrefour giratoire sur la RN3 dénommé « TIKIT » et la ravine du Bras des Calumets.



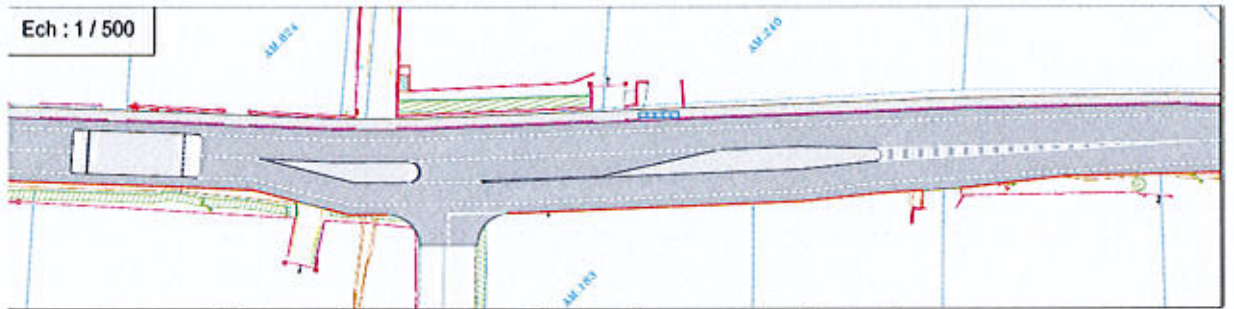
Etant donné la courte distance restant à traiter entre cette ravine et le carrefour des Remparts, le Maire a demandé de prolonger ces aménagements jusqu'à ce carrefour avec un traitement approprié dit de transition.



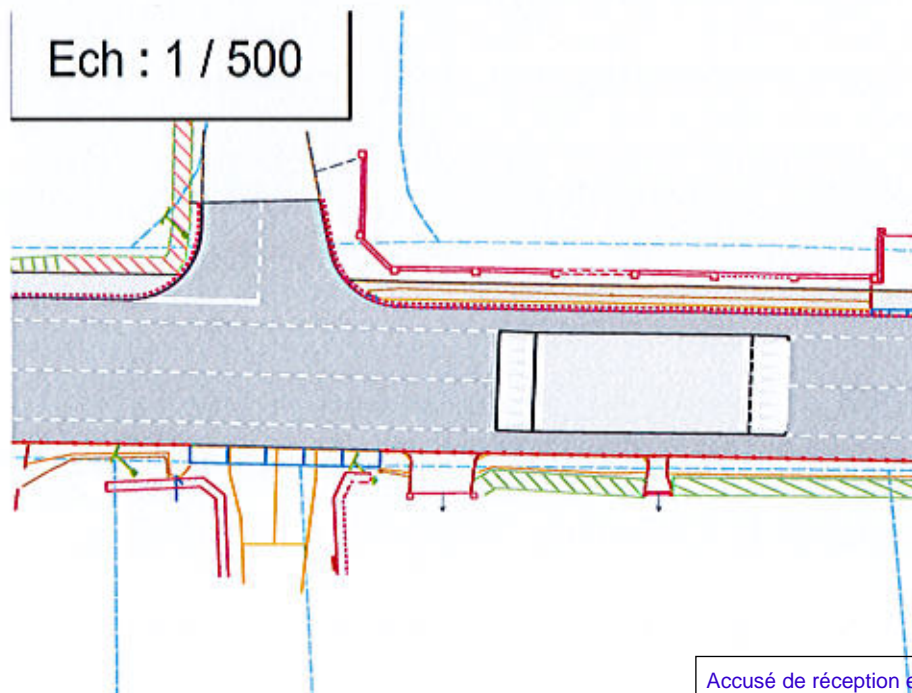
Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20180913-DCM24-130918-DE
 Date de télétransmission : 18/09/2018
 Date de réception préfecture : 18/09/2018



Plan d'aménagement global

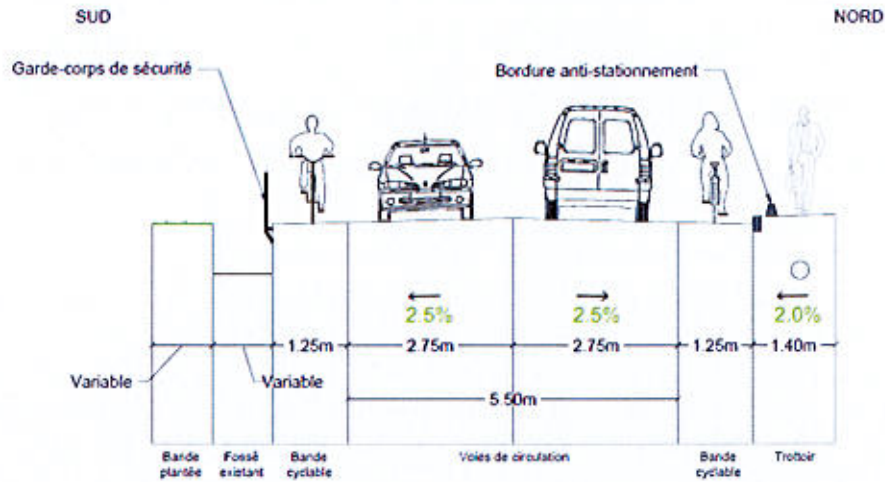


Zoom sur l'aménagement du carrefour avec Jean Thévenin



Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20180913-DCM24-130918-
 DE
 Date de télétransmission : 18/09/2018
 Date de réception préfecture : 18/09/2018

Le carrefour avec un plateau surélevé au niveau de la rue des Mimosas



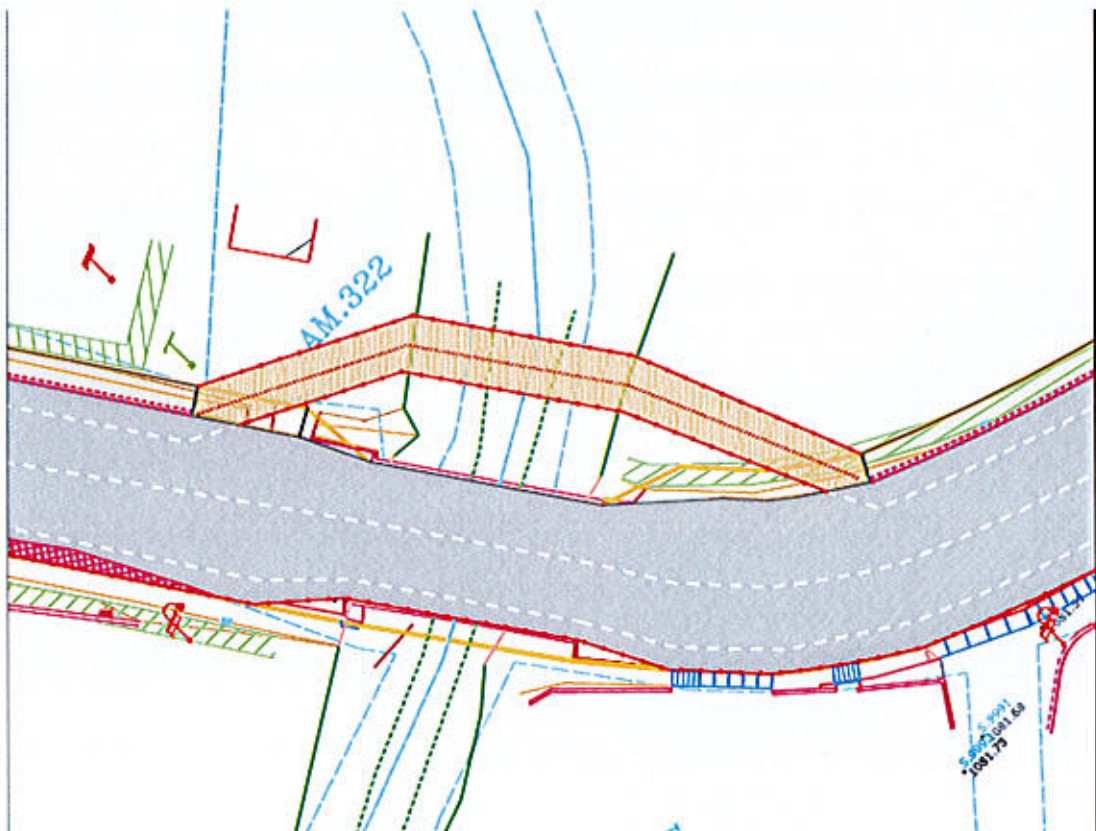
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Etude d'aménagement de la RD55 du PR0 au PR1+100

La Plaine des Palmistes - La Réunion

Profil en travers type 1

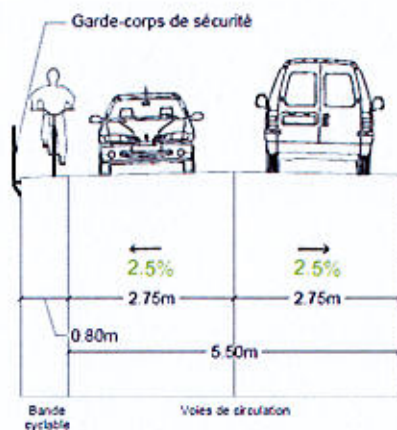
Coupe type sur voirie



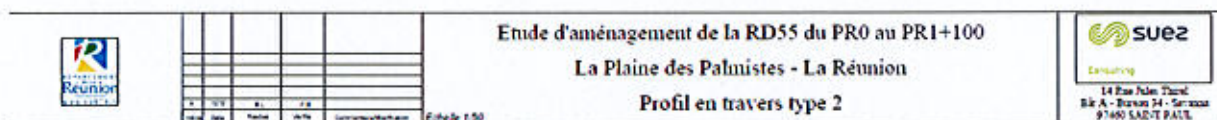
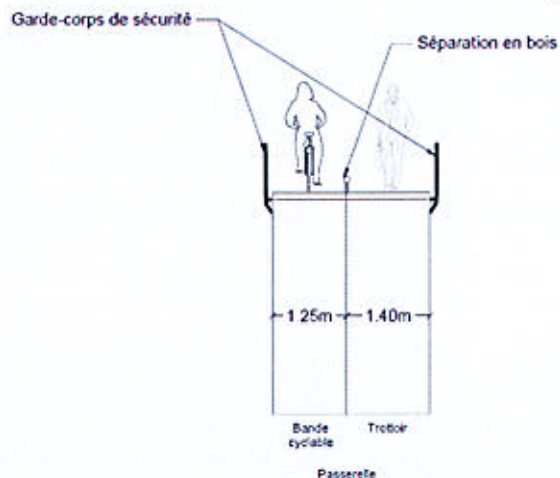
La vue en plan au niveau de la ravine Bras-Creux

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM24-130918-DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

SUD



NORD



La coupe correspondante au niveau de la ravine Bras-Creux

Le Conseil Départemental envisage de programmer ces travaux sur l'année 2019. La Commune a quant à elle d'une part déjà sollicité le SIDELEC pour l'enfouissement des artères électriques aériennes dans les mêmes délais et d'autre part, traitera de la même manière avec les sociétés Orange et Zéop pour la mise en souterrain commune de leurs réseaux de télécommunication.

Il est précisé que l'affaire exposée dans ce rapport tient lieu d'une information au Conseil Municipal et que l'Assemblée sera ultérieurement sollicitée sur ce dossier pour valider le projet définitif et la convention bipartite qui définira les participations financières de chacun dans le cadre du dispositif existant validé par le Département sur la répartition des prestations en zone urbaine notamment.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **PREND CONNAISSANCE** des études réalisées à ce stade du projet et des prévisions de travaux correspondantes.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE

Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20180913-DCM24-130918-DE
 Date de télétransmission : 18/09/2018
 Date de réception préfecture : 18/09/2018